

Bulletin d'histoire politique

À propos de Jack Jedwab, L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2002, 79 pages

Pour renforcer la démographie des minorités de langues officielles au Canada, l'apport de l'immigration internationale aux minorités francophones hors Québec reste à démontrer

Michel Paillé



Volume 12, numéro 2, hiver 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060704ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060704ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Paillé, M. (2004). À propos de Jack Jedwab, L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2002, 79 pages : pour renforcer la démographie des minorités de langues officielles au Canada, l'apport de l'immigration internationale aux minorités francophones hors Québec reste à démontrer. *Bulletin d'histoire politique*, 12(2), 239–247.
<https://doi.org/10.7202/1060704ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

À propos de Jack Jedwab, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2002, 79 pages.

Pour renforcer la démographie des minorités de langues officielles au Canada, l'apport de l'immigration internationale aux minorités francophones hors Québec reste à démontrer

MICHEL PAILLÉ*
Démographe
Québec

Annoncée en 2001 par le Commissariat aux langues officielles comme devant permettre de mesurer « l'incidence de l'immigration sur la vitalité démographique des collectivités de langues officielles au Canada »¹, cette contribution de M. Jack Jedwab a été publiée l'année suivante. D'entrée de jeu, l'auteur annonce que son étude « examine l'influence que l'immigration peut avoir sur le développement et l'épanouissement des communautés de langues officielles, en plus de faire des recommandations visant à contribuer à soutenir ces dernières » (p. 3).

Fort ambitieux, l'ouvrage tente de répondre à plusieurs questions portant notamment sur ce que le gouvernement pourrait faire, sur les failles de ses services, sur les obstacles que les immigrants rencontrent, sur l'accueil réservé aux immigrants par les communautés minoritaires, etc. Ce ne sont là, aux dires de l'auteur, que « quelques-unes des questions auxquelles la présente étude tente de répondre » (p. 4). On croit rêver, car abstraction faite des nombreux tableaux, des encadrés, de la bibliographie, etc., on compte moins de 45 pages de texte !

Il va sans dire que nous ne pourrions aborder tous les aspects annoncés par M. Jedwab. Nous porterons notre attention aux dimensions démographiques et démolinguistiques. Contrairement à l'éditeur qui a vu dans cette étude une « première du genre à analyser la question [de l'immigration] en profondeur »², nous croyons que cet ouvrage, fort mal conçu, est plutôt très superficiel. Le « portrait statistique des tendances »³ qui s'en dégage est faussé dans tous ses aspects.

Puisque le Canada compte de nombreux démographes spécialistes des minorités linguistiques et de l'immigration internationale, il nous semble incongru que des fonds publics aient été engagés par le Commissariat aux langues officielles du Canada pour confier ce genre d'analyse à une personne dont la compétence se trouve dans un tout autre domaine⁴.

UN PORTRAIT INADÉQUAT

Bien que l'on compte 31 tableaux, on ne trouve nulle part ni un portrait adéquat des minorités de langues officielles, ni une description satisfaisante des migrations internationales francophones à destination du Canada.

En ce qui a trait aux minorités francophones et acadiennes, on n'aura droit qu'à la population de langue maternelle française au recensement de 1996 (p. 30). Outre qu'il faut additionner les effectifs par province pour connaître le total des francophones demeurant hors Québec⁵, le lecteur ne saura pas pourquoi l'auteur a choisi la langue maternelle plutôt que toute autre caractéristique linguistique pour saisir la population francophone.

Les Anglo-Québécois, pour leur part, reçoivent un traitement doublement différent. Outre qu'ils sont présentés selon deux caractéristiques linguistiques — la langue maternelle et la « première langue officielle parlée » — on retient aussi comme anglophone la moitié des personnes bilingues « français-anglais » (p. 61). Par ailleurs, tandis que les minorités francophones sont réparties selon le lieu de naissance des personnes, on a préféré distinguer chez les Anglo-Québécois les immigrés des non-immigrés⁶.

Dans cet ouvrage, le portrait démographique qui ressort des minorités de langues officielles au Canada est beaucoup trop élémentaire. Ni l'évolution

numérique des minorités qui font l'objet de l'ouvrage, ni les facteurs démographiques à l'œuvre sont abordés. Pour s'assurer de l'impact relatif de ses recommandations, Jedwab aurait eu intérêt à rappeler, entre autres facteurs, les conséquences d'une sous-fécondité chronique et de l'anglicisation de milliers d'enfants par des parents francophones⁷. Comme l'auteur admet que « les conditions démographiques sont sans l'ombre d'un doute l'une des facettes les plus importantes à considérer lorsqu'on désire évaluer la situation des communautés de langues officielles » (p. 21), une description et une analyse un peu plus étoffées et, surtout, mieux organisées, s'imposaient.

LES MIGRATIONS MAL DÉCRITES

La description des mouvements migratoires n'est guère meilleure que celle des populations d'accueil, anglophones au Québec, francophones ailleurs au Canada. Pourtant, en comptant jusqu'à six tableaux sur l'immigration internationale à destination du Canada, on espère trouver pleine satisfaction.

Notons d'abord l'absence d'un recul historique substantiel et organisé. Outre que M. Jedwab ne se soit intéressé qu'à la décennie 1990, il présente le tout de manière très incohérente : deux tableaux⁸ distinguent les deux périodes quinquennales des années 1990 ; deux autres⁹ ne touchent que quatre années particulières (1996 à 1999 inclusivement) ; le tableau 27 traite globalement de la période quinquennale 1996-2000 ; enfin, le tableau 14 ne concerne que l'année 2000. Bref, on procède n'importe comment !

Trois tableaux¹⁰ ne permettent pas d'apprécier l'apport de l'immigration internationale. En effet, comme ils traitent de l'ensemble du Canada, ils n'apportent aucun éclairage particulier sur les Anglo-Québécois, d'une part, et sur les minorités de langue française ailleurs au Canada, d'autre part.

Quant aux trois autres tableaux¹¹, bien que pertinents, ils apportent une information plutôt mince sur la connaissance des langues officielles des immigrants au moment de leur arrivée au Canada. Enfin, le lecteur devra soustraire de l'ensemble de la population canadienne les données relatives au Québec s'il s'intéresse particulièrement aux minorités francophones et acadiennes.

La faiblesse documentaire de cette étude en matière d'immigration internationale pousse Jack Jedwab à se rabattre sur les données du recensement de 1996. Près de la moitié des tableaux de cette étude concerne la population immigrée recensée au Canada au milieu des années 1990. Comme la plupart de ces 14 tableaux distinguent cinq périodes d'immigration¹², on pourrait croire que l'ensemble de l'ouvrage soit sauvé. Il n'en est malheureusement rien, car l'auteur est plutôt amené à confondre systématiquement deux types de données qui sont de nature bien différente.

DES DONNÉES CONFONDUES

Jack Jedwab tient rarement compte de l'importante différence qu'il faut absolument faire entre les données d'un recensement et celles provenant des fichiers ministériels annuels¹³. Pourtant, il note à juste titre que ces derniers informent sur la connaissance des langues officielles des immigrants **au moment de leur arrivée** au pays, tandis que les données de Statistique Canada offrent une image de « l'état de ces connaissances **au moment [d'un] recensement** »¹⁴.

Dans cette étude, la méprise se retrouve systématiquement dans le titre des tableaux comme dans les commentaires et l'analyse. Par exemple, cinq fois à la page 26, l'auteur croit faire état de la connaissance du français et de l'anglais chez les immigrants « au moment de leur arrivée », alors qu'il décrit la situation observée au recensement de 1996.

Par conséquent, il serait faux de déduire sur la base du tableau 7, par exemple, que le Canada anglais a accueilli près de 8 800 immigrants connaissant le français dans les années 1960¹⁵. Il s'agit plutôt de personnes recensées au Canada en 1996 affirmant savoir parler le français à ce moment-là. Comme il s'est écoulé au moins 25 ans entre la migration de ces personnes et le recensement de 1996, il va sans dire que, dans cette étude de Jedwab, tout est faux sur cet aspect.

Bien que Jedwab reconnaisse l'effet du temps sur l'apprentissage des langues officielles chez les immigrants internationaux (p. 23), il ne tient nullement compte de la mortalité et, surtout, des migrations au sein du Canada. Or, il va sans dire que ces phénomènes démographiques modifient les données sur la connaissance du français et de l'anglais au sein de la population immigrée. C'est le cas notamment des migrations inter-provinciales, en particulier des importantes pertes du Québec en faveur des provinces anglophones¹⁶. Cette étude de M. Jedwab ne permet donc pas d'apprécier l'importance de l'apprentissage du français au Québec par des milliers d'immigrants qui s'y sont d'abord installés avant de repartir pour une autre province canadienne.

UNE MÉPRISE COMPLÈTE

Jack Jedwab invente de toutes pièces une question que Statistique Canada n'a jamais posée lors des recensements. Contrairement à ce qu'il avance, les données portant sur la « première langue officielle parlée » (PLOP), ne proviennent pas des réponses à une « question [...] introduite dans le recensement de 1991 » (p. 26).

Les données portant sur la PLOP résultent plutôt d'une « méthode de dérivation » appliquée aux réponses données à trois questions portant sur les

langues¹⁷. Il s'agit, dans l'ordre des calculs, de la connaissance des langues officielles, de la langue maternelle et de la langue parlée le plus souvent à la maison¹⁸. Cette variable a été élaborée « dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles* »¹⁹. Elle cherche à établir « l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public »²⁰, ce que Jedwab reconnaît lui-même²¹.

Vu son objet, la PLOP a été conçue de manière à dénombrer le plus grand nombre possible de personnes demeurant à l'extérieur du Québec qui ont d'abord parlé le français dans leur vie. Dans le cas des résidents du Québec, il s'agit d'estimer combien de personnes ont d'abord parlé l'anglais. La population canadienne « se trouve ainsi classée dans deux catégories principales » (le français, l'anglais) et dans « deux catégories résiduelles » de personnes que l'on ne parvient pas à classer dans les deux premières (le français et l'anglais, ni le français ni l'anglais)²².

On peut difficilement comprendre comment Jedwab justifie l'utilisation de la PLOP pour décrire le « processus initial d'adaptation linguistique mis en branle dès l'arrivée » des immigrants au Canada (p. 25) ! La PLOP pourrait conduire, aux dires de l'auteur, à faire une évaluation de ce processus « de façon optimale », ce que les réponses à la question sur la connaissance des langues officielles ne permettraient pas ! On doit absolument rejeter une telle prétention. D'ailleurs, non seulement l'auteur ne démontre pas ce qu'il avance, mais il ne tente pas non plus de l'appliquer à son propos à partir des données qu'il présente.

Quoi qu'il en soit des intentions utopiques de Jedwab, on ne trouvera pas dans son ouvrage que la population du Canada anglais comptait, en 1996, 927 200 personnes dont le français était la première langue officielle parlée²³. L'auteur n'en aura que pour la portion immigrée de ce nombre, soit 43 545 personnes (4,7%)²⁴. On saura, par contre, que le Québec comptait 842 105 résidents en 1996 qui avaient l'anglais pour première langue officielle parlée (p. 61), dont 223 855 immigrants comptant pour 26,6%.

Bref, en ce qui a trait au concept de « première langue officielle parlée », M. Jedwab ignore totalement comment Statistique Canada l'a construite, imagine qu'elle provient d'une question posée lors des derniers recensements canadiens et lui donne une vertu qu'elle n'a pas dans l'étude de l'adaptation linguistique des immigrants. Dès lors, doit-on s'étonner, qu'à partir de tableaux construits de manière incohérente, l'analyse qu'il en tire ne mène nulle part ?

L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE IGNORÉE

Parmi ses recommandations, M. Jedwab suggère d'« élaborer une stratégie visant le recrutement d'immigrants francophones » et propose, entre autres

mesures, que le gouvernement fédéral aide « les communautés de langue officielle à recruter des immigrants à l'étranger » (p. 71).

L'immigration internationale à destination du Canada se concentre très fortement dans trois provinces, soit l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Plus particulièrement, les immigrants internationaux s'établissent dans la plus importante région métropolitaine de chacune de ces provinces, soit Toronto, Montréal et Vancouver respectivement. Il s'agit là d'un phénomène universel bien connu auquel le Canada n'échappe pas. Dans le cas du Québec, la concentration de l'immigration dans la région de Montréal est si forte, comparativement à celle qui s'observe à Toronto et à Vancouver²⁵, que le gouvernement a tenté d'assurer une meilleure répartition territoriale.

À la fin des années 1970, le Québec a accueilli des milliers de réfugiés indochinois. Parrainés par la population, 45% d'entre eux se sont établis en dehors de la région de Montréal. Vu « son succès immédiat incontestable »²⁶, on a alors pensé que l'installation de réfugiés dans les régions périphériques était la solution à une meilleure distribution territoriale des immigrants. Hélas, peu après, « la presque totalité des personnes qui avaient été établies en région [est répartie] vers les grands centres urbains »²⁷.

Fort de cette expérience, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (CCCI) a manifesté une grande prudence dans un avis portant sur cette question. Selon le CCCI, « même à long terme, seule une politique permanente, s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique de développement régional, pourrait engendrer un changement significatif »²⁸. *L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* qui a fait suite, affirme que le gouvernement du Québec ne s'engagera à favoriser « l'immigration dans une région donnée [que] lorsque se sera manifestée une claire volonté régionale —ainsi qu'un engagement des principaux décideurs socio-économiques —à accueillir davantage de nouveaux arrivants »²⁹.

Domage que M. Jedwab n'ait pas fait état de l'expérience québécoise pour baliser une proposition qui pourrait s'avérer un vœu pieux en un domaine où le « romantisme facile et inconsidéré est le premier piège à éviter »³⁰. Il est bon de prendre note qu'au recensement de 2001, 88% de la population immigrée dénombrée au Québec demeuraient toujours dans la région métropolitaine de Montréal³¹!

Si la politique québécoise de régionalisation de quelques immigrants internationaux n'a rien enlevé à la forte attraction de la région de Montréal, on peut en déduire qu'il sera très difficile d'attirer un nombre important d'immigrants dans les régions du Canada anglais où l'on trouve des minorités de langue française. Le défi est d'autant plus grand que la proposition de M. Jedwab suppose « le recrutement d'immigrants francophones » (p. 71) qui

devront, sans aller jusqu'à s'angliciser (p. 53), avoir aussi « une certaine connaissance de l'anglais » afin d'assurer leur intégration économique (p. 48).

DES SPÉCIALISTES LAISSÉS POUR COMPTE AU PROFIT D'UN DILETTANTE

On est en droit de se demander pourquoi le Commissariat aux langues officielles a eu recours aux services de M. Jack Jedwab. Puisque le Canada compte de nombreux spécialistes des questions démographiques et linguistiques, il n'était pas absolument nécessaire de confier ce dossier à quelqu'un dont une publication en ce domaine³² a déjà été sévèrement critiquée³³.

Dans les fonctions publiques fédérale et québécoise, le Commissariat aurait pu trouver des chercheurs qui possèdent une bonne connaissance de la masse de données que recèlent les recensements canadiens et les fichiers ministériels sur l'immigration internationale. Pensons en particulier à Statistique Canada et à certains ministères et organismes québécois où les questions linguistiques sont le menu quotidien de quelques spécialistes. Par ailleurs, le Canada compte trois universités où la démographie occupe une place importante³⁴, sans compter que de nombreux membres de l'Association des démographes du Québec et de la Canadian Population Society travaillent dans d'autres universités du Québec et du Canada anglais³⁵.

Ne serait-ce que pour s'informer, le Commissariat pouvait au moins consulter, entre autres, le Centre de recherches en civilisation canadienne-française (CRCCF), la Commission nationale des parents francophones (CNPF) ou encore le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDÉ) de l'Université de Moncton. La moindre démarche auprès de ces organismes qu'il connaît très bien l'aurait conduit à confier ce type de travail à un spécialiste plus au fait de cette question.

Enfin, il y a fort à parier que le Commissariat aux langues officielles n'a commandé aucune évaluation critique du manuscrit de M. Jedwab, car la décision de le publier ne peut pas s'être appuyée sur les avis favorables d'experts de la démographie canadienne, complaisance idéologique mise à part.

NOTES ET RÉFÉRENCES

* Présenté à titre personnel, ce texte n'engage que son auteur.

1. Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2000-2001*, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001, p. 59.

2. *Ibid.*, *Bulletin Infoaction*, vol. 8, no. 1, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 10.

4. Nous avons eu l'occasion d'apprécier la compétence de M. Jedwab dans le domaine de l'histoire politique au colloque « Duplessis et le duplessisme », 64^e congrès de l'ACFAS, Université McGill, Montréal, 16 et 17 mai 1996.
5. Dans l'ouvrage de Jedwab, les trois territoires nordiques sont tout à fait inexistantes; ils ne seraient inclus que dans les quatre tableaux où l'on trouve des totaux pour l'ensemble du Canada. De plus, dans six tableaux, les données ne couvrent pas chacune des provinces; faire les sommes ne permettrait pas de couvrir tout le Canada anglais.
6. Il faut comprendre que « lieu de naissance » et « statut migratoire » sont deux critères qui ne se recouvrent pas parfaitement.
7. Michel Paillé, « Portrait des minorités francophones et acadiennes au Canada: un bilan démographique », dans Réal Allard (dir.), *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire: Bilan et perspectives*, Association canadienne d'éducation de langue française et Centre de recherche et de développement en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton, 2003, p. 21-29.
8. Jack Jedwab, *op. cit.*, tableaux 1 et 23. Précisons que la source du tableau 23 est erronée: puisque les données de ce tableau traitent de la période quinquennale 1996-2000, elles ne peuvent pas provenir du recensement de 1996.
9. *Ibid.*, tableaux 3 et 13.
10. *Ibid.*, tableaux 1, 13 et 14.
11. *Ibid.*, tableaux 3, 23 et 27.
12. Il s'agit des décennies 1960, 1970 et 1980, suivies de la période quinquennale 1991-1996; le tout est précédé d'une classe résiduelle regroupant tous les immigrants internationaux arrivés avant 1961.
13. Il s'agit de Citoyenneté et immigration Canada et du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec.
14. Jack Jedwab, *op. cit.*, p. 21; nous soulignons.
15. *Ibid.*, p. 27.
16. Marc Termote, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI^e siècle*, Québec, Conseil de la langue française, 1999, p. 132.
17. Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement de 1996 – Édition définitive*, en ligne sur Internet à l'adresse: http://www.statcan.ca/francais/freepub/92-351-UIF/free_f.htm (p. 59-60), 20 février 2003.
18. Sont d'abord classées dans les groupes « français » et « anglais », les personnes « unilingues français » et « unilingues anglais » respectivement. Par la suite, Statistique Canada se sert de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison pour départager les bilingues; *ibid.*, p. 59-60.
19. *Ibid.*, p. 59.
20. *Ibid.*, p. 60.

21. Bien qu'il ne sache pas comment cette variable est calculée, Jedwab en connaît tout de même le pourquoi : « la première langue officielle parlée a pour objet d'examiner le nombre de personnes qui pourraient faire appel à des services linguistiques minoritaires » (*op. cit.*, p. 26).
22. Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement...*, *op. cit.*, p. 60. En ajoutant à chacune des catégories « français » et « anglais » la moitié des bilingues « français-anglais », Statistique Canada fixe alors les effectifs de la « minorité de langue officielle ».
23. Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, *Nouvelles perspectives canadiennes. Les langues au Canada. Recensement de 1996*, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999, p. 116.
24. Jack Jedwab, *op. cit.* p. 32 (calculé selon le tableau 10).
25. Au recensement de 1986, la région métropolitaine de Montréal comptait plus de 87% de la population immigrée du Québec ; Toronto et Vancouver recensaient respectivement 59% et 62% de la population immigrée de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ; voir Jean-Claude Jay-Rayon, « La régionalisation de l'immigration : questionnement et perspectives », dans *Les personnes immigrantes : partenaires du développement régional*, Actes du colloque national sur la régionalisation de l'immigration au Québec, Hull, UQAH, 1992, p. 134-135.
26. Jean-François Manègre, « La régionalisation de l'immigration : du rêve à la réalité », communication au congrès annuel de l'ACFAS, mai 1992, polycopié, p. 4.
27. *Ibid.*, p. 4-5.
28. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration, *La régionalisation de l'immigration : quelques arpents de neige... à partager*, Montréal, CCCI, 1988, p. 9.
29. Gouvernement du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, 1990, p. 65.
30. Gabriel Laroche, « La régionalisation de l'immigration : pour une approche réaliste », dans *Les personnes immigrantes...*, *op. cit.*, p. 97.
31. Statistique Canada, recensement de 2001, cat. no. 97F0009XCB01003. Notons que le périmètre de la région de Montréal a été agrandi au recensement de 1996 ; le ramener à ses limites d'autrefois, ne changerait rien à la forte concentration des immigrés dans cette région.
32. Jack Jedwab, *English in Montreal. A layman's Look at the Current Situation*, Montréal, Éditions Images, 1996, 166 pages.
33. Voir la recension de Charles Castonguay dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, no. 2, p. 155-159.
34. Ce sont le Centre inter-universitaire d'études démographiques de Montréal, ainsi que les départements de sociologie des universités Western en Ontario et d'Alberta à Edmonton.
35. Federation of Canadian Demographers/Fédération canadienne de démographie, *Directory/Annuaire*, document polycopié, août 1999, 136 pages.